

LE BLÉ

L'AIDE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES—PLUS-PAYÉS SOUS LE RÉGIME DU PLAN DE RÉDUCTION DES EMBLAUVURES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. F. S. ZAPLITNY (Dauphin): Le 27 février dernier, j'ai posé au ministre de l'Agriculture une question relative à certains règlements établis sous l'empire de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Ce jour-là, le ministre m'a laissé entendre qu'il me répondrait plus tard. Le pourrait-il aujourd'hui?

Le très hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): Si je ne me trompe, j'ai dit l'autre jour que je déferais la question au ministre de la Justice. Dès que j'aurai reçu une réponse définitive, je la transmettrai à mon honorable ami.

IMMIGRATION

ATTITUDE À L'ÉGARD DES COMMUNISTES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. L. SMITH (Calgary-Ouest): Je désire réitérer une question que je pose depuis deux jours. Il s'agit de savoir ce qu'a fait le Gouvernement ou quelle ligne de conduite il a adoptée à l'égard de l'exclusion de communistes notoires, à nos ports d'entrée. Le secrétaire d'Etat des Affaires extérieures a bien voulu me dire que j'obtiendrais une réponse lors du retour du ministre des Mines et des Ressources. Mais il s'agit sûrement là, monsieur l'Orateur, d'une question de politique ministérielle et quelqu'un doit pouvoir y répondre. C'est aujourd'hui jeudi; demain ce sera vendredi et ensuite nous passerons à la semaine prochaine. J'aimerais être sûr d'obtenir une réponse cette semaine.

Le très hon. L.-S. ST-LAURENT (secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas préparé de réponse particulière à la question mais je puis dire ceci. A la lumière de circonstances connues, les membres du Gouvernement ont examiné les articles de la loi, ainsi que les règlements, à l'égard de certaines personnes que l'on peut qualifier de communistes et qui, croit-on, viennent au Canada en vue d'y exercer une activité que, selon la loi Taft-Hartley, elles ne peuvent plus exercer aux Etats-Unis. Il a été décidé de prier ou de donner l'ordre aux fonctionnaires de l'immigration de considérer qu'en vertu de la loi et des règlements en vigueur actuellement, ces personnes ne sont pas admissibles au Canada.

M. SMITH (Calgary-Ouest): Puis-je alors poser une seconde question? Je voudrais être bien certain de ce qui en est. J'ai recueilli l'impression que l'autorité existe déjà en vertu de mesures législatives ou de Règlements, et qu'on donne maintenant l'ordre de s'en servir. Est-ce bien cela?

Le très hon. M. ST-LAURENT: Le fait est que, à cause de cette opinion de la part du Gouvernement, nous n'avons pas plus d'autorité à l'heure actuelle, que nous n'en avions auparavant, mais les circonstances actuelles, qui nous sont aujourd'hui connues, semblent rendre la loi et les règlements applicables de façon à empêcher l'entrée au pays de telles personnes.

M. SMITH (Calgary-Ouest): Bref, nous avons toujours possédé cette autorité, mais nous n'y avons pas eu recours?

Le très hon. M. ST-LAURENT: Nous avons toujours possédé cette autorité à la condition d'avoir la preuve que les personnes contre qui nous devons l'appliquer étaient réellement visées par la loi et les règlements. Aujourd'hui, nous estimons que nous possédons cette preuve à l'égard de certaines personnes.

M. THATCHER: J'aimerais aussi poser une question. Le Gouvernement a-t-il, ces derniers temps, pris des mesures afin d'annuler les permis d'immigration dont sont munis des chefs communistes ou ouvriers américains actuellement au Canada?

Le très hon. M. ST-LAURENT: C'est là, je le crains, une question d'ordre administratif qui relève du ministère. Je n'aimerais pas me prononcer en me fondant sur une simple impression. J'aimerais faire confirmer cette impression par les fonctionnaires de la division de l'immigration. Je leur demanderai des précisions. D'ailleurs, j'espère que le ministre sera à son siège demain. S'il n'y est pas, je tenterai d'obtenir le renseignement de son ministère.

M. SMITH (Calgary-Ouest): Vous pourriez y inclure l'Angleterre; je songe à Pollitt.

L'hon. M. ROWE: Au sujet de cette question de l'entrée des communistes au Canada, le ministre pourrait-il nous dire quels genres de communistes, autres que ceux qui sont déjà au pays, on pourrait écarter?

Le très hon. M. ST-LAURENT: Je ne tiens pas à exprimer d'opinion portant sur une comparaison entre des particuliers au Canada et d'autres qui ne le sont pas.